

## Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

### Contribuez à leur recyclage

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont composés de matériaux recyclables mais peuvent aussi contenir des substances nuisibles à l'environnement si leur élimination est mal réalisée.

**Par exemple :** machines à laver, téléphones portables, ordinateurs, télévisions, lampes, perceuses, thermomètres électroniques, marmites à riz, micro-ondes, ventilateurs, etc.



**Ces déchets  
ne sont pas récupérés  
devant chez vous.  
Pour vous  
en débarrasser :**

- Apportez-les en **déchèterie**.
- **Reprise "1 pour 1"** : à l'achat d'un appareil, même lors d'une livraison, faites récupérer l'ancien par le magasin. Ce dernier a pour obligation de reprendre l'appareil usagé du même type.
- **Reprise "1 pour 0"** : Sans obligation d'achat, les petits appareils électriques (<25 cm) sont repris par le magasin.

### Pour donner une seconde vie à vos objets encore en bon état :

- **Faites un don** pour réutilisation à la recyclerie « **Récup'R** »
- **Consultez l'annuaire de la réparation et du réemploi** sur [www.reparer.re](http://www.reparer.re)
- **Faites du troc** dans l'un des 5 Trokali du TCO (*espace de brocante gratuite*)
- **Revendez** dans les brocantes ou sur les sites de petites annonces

